



PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES PUBLICS

Synthèse activité



Rapport– Version finale

Dossier 21020030
19/06/2023

réalisé par



Auddicé
environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-
Warendin
03 27 97 36 39



Plan de gestion différenciée des espaces publics

Synthèse activité



Rapport– Version finale

PNR Scarpe-Escaut

Version	Date	Description
Rapport– Version finale	juin 23	Synthèse activité

	Nom - Fonction
Rédaction	Chopin Olivier – Chef de projet

CONTEXTE DE LA MISSION

Dans un contexte de pollution des eaux superficielles et souterraines par les produits dits « phytosanitaires », la prévention de la contamination de ces eaux par le désherbage chimique est un enjeu important.

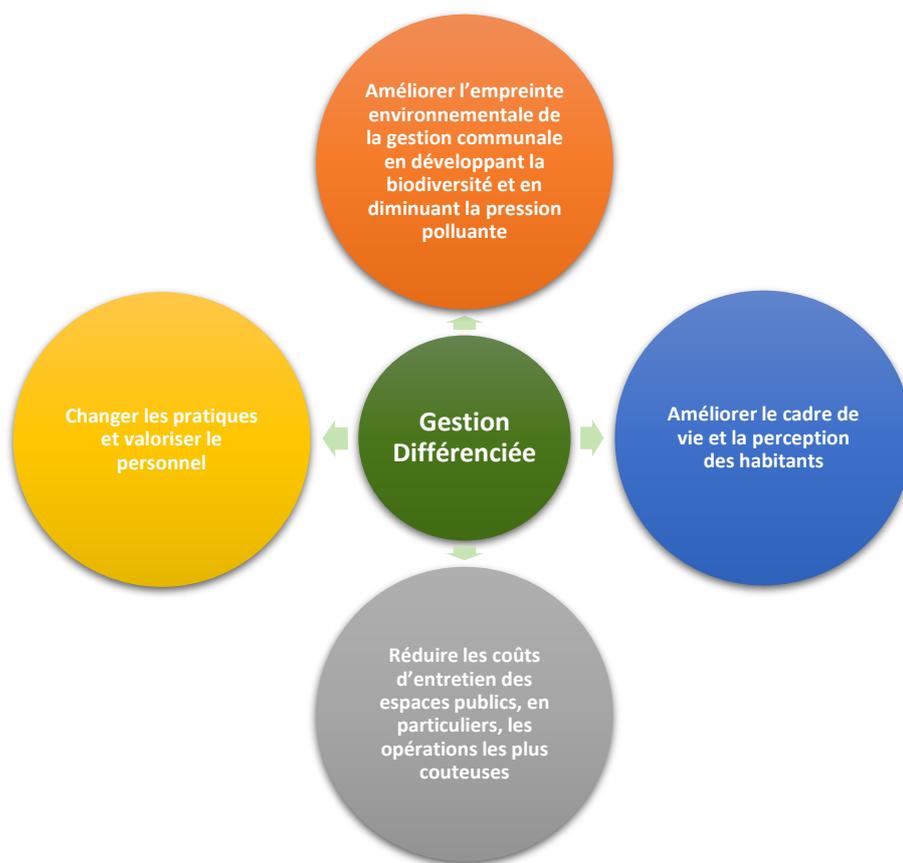
Les Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) visaient à réduire les pollutions diffuses dans les aires d'alimentation des captages en eau potable pour reconquérir ou préserver la qualité de la ressource en eau potable.

Une carte des sols a permis de croiser ces données pédologiques avec les données géologiques (présence ou non d'argiles) sur l'aire d'alimentation des captages. Ce qui a permis de définir les zones d'actions prioritaires (ZAP) qui correspondent à des secteurs plus vulnérables pour la protection de la nappe.

Le PNR Scarpe-Escout anime l'ORQUE Scarpe Aval Sud sur les zones d'action prioritaires qui représentent 11 833 ha sur 32 communes.

L'objectif de la mission étaient de :

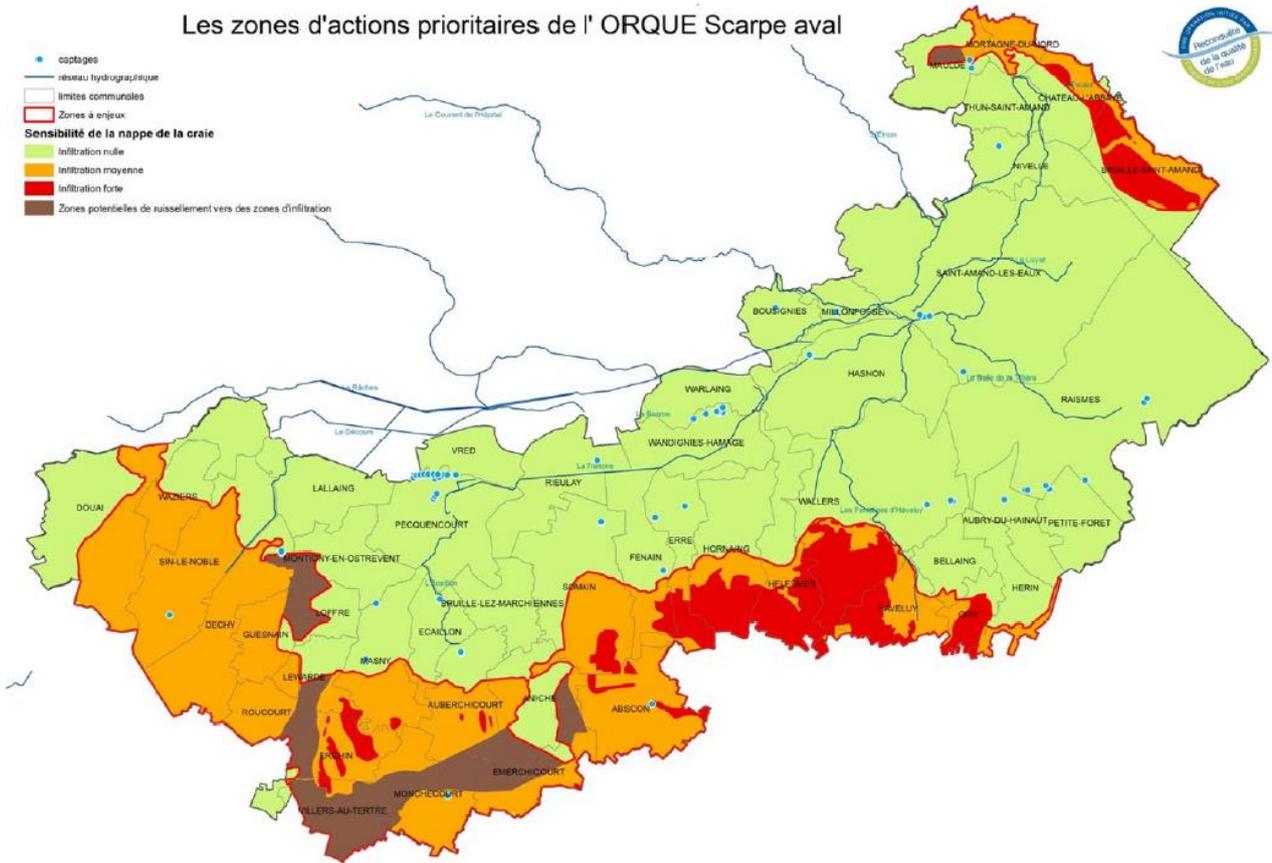
- Tendre vers le 0 phyto lié à l'entretien des espaces publics (les produits de biocontrôles sont toujours autorisés) ;
- Maintenir un niveau d'entretien acceptable pour la population ;
- Réaliser des économies sur le budget de fonctionnement ;
- Améliorer les pratiques d'entretien en tenant compte des moyens humains des collectivités, de la sécurité et la santé au travail des agents.



Huit communes situées au sein des Zones d’Actions Prioritaires (ZAP) se sont engagées dans la démarche :

Commune	Habitants
Abscon	4 426
Somain	12 696
Waller	5 520
Aniche	10 146
Loffre	722
Sin le Noble	15 522
Hérin	4 080
Monchecourt	2 512

Les zones d'actions prioritaires de l'ORQUE Scarpe aval



Zones d'Actions Prioritaires de l'Orque Scarpe Aval

DEROULE DE L'ETUDE

Une réunion de lancement s'est déroulée à la maison du parc le 27 mai 2021. La méthodologie employée fut présentée et le planning d'intervention défini. Les différents contacts ont également pu être échangés.

■ Elaboration des Plans de Gestion Différenciée

Les Plans de Gestion Différenciée des 8 communes engagées ont débuté au cours de l'année 2021, entre le 14/06/2021 pour Hérin pour la première, et le 23/11/2021 pour Wallers-Arenberg pour la dernière, suivant les disponibilités des communes et des contextes des services techniques (recrutements en cours, réorganisations etc.).

La première étape, l'état des lieux, consiste à identifier les pratiques d'entretien des espaces publics, les pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires par les services de la commune et par ses prestataires de services, à évaluer la conformité de leur gestion au regard de la réglementation, et à réaliser une synthèse des contraintes et des potentialités, permettant d'adapter la stratégie communale de désherbage au contexte et aux marges de manœuvre de la Commune.

Les diagnostics ont ainsi permis de préciser :

- Le contexte de chaque commune
- L'organisation des services techniques (organigramme, pratiques de désherbage, moyens humains, matériels).
- L'analyse critique du matériel utilisé
- L'identification des espaces verts



Opérations de Reconquête
de la Qualité de l'Eau
- Scarpe aval -
Commune de Abscon

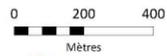
Gestion des espaces verts

Limites administratives

- Limite communale
- Limite cadastrale

Type de gestion

- Désherbage mécanique
- Fauche
- Désherbage mécanique et manuel des massifs
- Plantation et gestion des surfaces arborées
- Tonte



Réalisation : AUDDICÉ, septembre 2021
Sources de fond de carte : GEOFRANCE ORTHO 2018
Sources de données : PNR SE - AUDDICÉ, 2021



Exemple de carte de localisation des espaces verts produite.

SURFACE :	460 m ²	N° DE SITE :	2	NOM DU SITE :	Ronds points A21													
Type d'espace		Gestion		Usages / Vocation	Visibilité	Biodiversité estimée	Incivilités											
<input type="checkbox"/> Parcs / Square <input type="checkbox"/> Accompagnement de bâtiment public <input checked="" type="checkbox"/> Accompagnement de voirie <input type="checkbox"/> Accompagnement d'habitation <input type="checkbox"/> Terrain de sport <input type="checkbox"/> Cimetière <input type="checkbox"/> Parking <input type="checkbox"/> Place <input type="checkbox"/> Jardin communautaire <input type="checkbox"/> Autre :		<input type="checkbox"/> Gazon sportif <input type="checkbox"/> Soignée <input type="checkbox"/> Traditionnelle <input checked="" type="checkbox"/> Rustique <input type="checkbox"/> Naturelle <input type="checkbox"/> Isolation		<input checked="" type="checkbox"/> Prestige <input type="checkbox"/> Promenade <input type="checkbox"/> Jeux <input type="checkbox"/> Pédagogie <input type="checkbox"/> Autre :	<input checked="" type="checkbox"/> Forte <input type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Nulle	<input type="checkbox"/> Très forte <input type="checkbox"/> Forte <input checked="" type="checkbox"/> Moyenne <input type="checkbox"/> Faible <input type="checkbox"/> Très faible	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non											
		Fort	Moyen	Faible	Contexte	Accessibilité	Fréquentation	Remarques										
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'activité	Facile	Forte											
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Résidentiel	Peu facile	Moyenne											
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Urbain	Difficile	Faible											
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rural	Non accessible	Nulle											
Eléments présents		Illustrations																
<input checked="" type="checkbox"/> Pelouse <input checked="" type="checkbox"/> Prairie <input type="checkbox"/> Bosquet <input type="checkbox"/> Arbres isolés <input type="checkbox"/> Arbres alignés <input type="checkbox"/> Haie taillée <input type="checkbox"/> Haie bocagère <input type="checkbox"/> Massif arbustif <input type="checkbox"/> Massif de fleurs <input type="checkbox"/> Massif de vivaces <input type="checkbox"/> Massif de rosiers <input type="checkbox"/> Fossé																		
<table border="0"> <tr> <td>Mobilier urbains</td> <td>Allées</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Bancs</td> <td><input type="checkbox"/> Schistes / Gravier</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Corbeilles de propreté</td> <td><input type="checkbox"/> Sables de Marquise</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Réserves de plantations</td> <td><input type="checkbox"/> Autobloquants</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Jeux</td> <td><input type="checkbox"/> Enrobés</td> </tr> </table>		Mobilier urbains	Allées	<input type="checkbox"/> Bancs	<input type="checkbox"/> Schistes / Gravier	<input type="checkbox"/> Corbeilles de propreté	<input type="checkbox"/> Sables de Marquise	<input type="checkbox"/> Réserves de plantations	<input type="checkbox"/> Autobloquants	<input type="checkbox"/> Jeux	<input type="checkbox"/> Enrobés							
Mobilier urbains	Allées																	
<input type="checkbox"/> Bancs	<input type="checkbox"/> Schistes / Gravier																	
<input type="checkbox"/> Corbeilles de propreté	<input type="checkbox"/> Sables de Marquise																	
<input type="checkbox"/> Réserves de plantations	<input type="checkbox"/> Autobloquants																	
<input type="checkbox"/> Jeux	<input type="checkbox"/> Enrobés																	



Exemple de fiche d'identification des espaces verts

Les audits ont eu lieu aux dates suivantes :

Commune	Audits
Abscon	23/08/2021
Somain	24/09/2021
Waller	12/01/2022
Aniche	05/10/2021
Loffre	16/11/2021
Sin le Noble	21/10/2021
Hérin	19/08/2021
Monchecourt	14/12/2021

La deuxième étape a consisté à la définition des objectifs généraux du plan de gestion différenciée. Il s'agit de définir les objectifs d'évolution générale des pratiques en fonction de chaque type d'espace public, ainsi que leur localisation.

La définition des objectifs de gestion a été réalisée au cours d'une réunion de travail avec les communes aux dates suivantes :

Commune	Objectifs
Abscon	30/11/2021
Somain	20/07/2022
Waller	22/07/2022
Aniche	01/03/2022
Loffre	08/02/2022
Sin le Noble	17/08/2022
Hérin	07/10/2021
Monchecourt	18/10/2022

Cette réunion de travail a également permis de présenter le diagnostic et de prendre en compte les remarques des communes.



Exemple de cartographie d'objectifs de gestion

La définition du programme d'actions a été faite selon 3 approches d'alternatives aux produits phytosanitaires :

- Approche préventive : empêcher les adventices et herbes de pousser
- Approche curative : détruire les adventices et herbes
- Approche acceptative : implication des usagers et accepter la présence d'herbes

Un plan d'actions sur les espaces de voirie, les espaces verts, les terrains de sport et les cimetières ont ainsi été proposé sur chaque commune. Il a permis de présenter :

- Les contraintes et opportunités de la commune vis-à-vis de la gestion différenciée
- Comparer les différentes techniques de désherbage
- Présenter les obligations en matière d'utilisation de produits de biocontrôles
- Proposer un plan d'action sur les espaces de voirie, cimetière, terrains de sport et espaces verts.

Ce plan d'action a été restitué aux dates suivantes :

Commune	Restitution
Abscon	07/07/2022
Somain	20/10/2022
Wallers	25/10/2022
Aniche	13/10/2022
Loffre	12/07/2022
Sin le Noble	10/01/2023
Hérin	19/07/2022
Monchecourt	17/11/2022

Plan de Gestion Différenciée

2 – Grotte du Marais

IDENTIFICATION

Type d'entité : Parcs / Square Superficie (m²) : 4 070



PRECONISATIONS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION

A - Scénario retenu & préconisations

Le site est pour partie géré en prairie de fauche et constitue un espace refuge pour la faune. Il s'agit d'adapter les périodes de fauche pour éviter les incidences sur la faune. Au regard de l'utilisation du site, une seule fauche par an semble nécessaire. La mise en place d'un hôtel à insecte permet une bonne communication sur l'intérêt de la gestion.

La mise en place d'espace de fauche en pied d'arbres sur la partie en gestion intensive permet également notamment de constituer des refuges pour la faune ainsi que de protéger les racines et pieds d'arbres.

- > HE1 - Végétalisation spontanée (b) au pied des arbres de haut-jet
- > HE4 - Entretien des prairies par fauche tardive bisannuelle (a) ou annuelle (b)

B - Descriptif des préconisations

Végétalisation spontanée (b)

La strate herbacée occupant l'emprise de certains arbres de haut-jet présente actuellement des patchs ponctuels et très discontinus d'espèces floristiques d'affinité pré-forestière. Il est par conséquent préconisé de laisser se développer la végétation aux pieds des arbres présents sur le site afin d'étendre ces végétations présentant une certaine diversité floristique.

La fréquence de tonte de ces espaces sera espacée à une tonte tous les 3 mois par exemple, lorsque la végétation s'est suffisamment développée. Il est également recommandé de ramasser les produits de coupe à chaque tonte.

Entretien des prairies par fauche tardive bisannuelle (a) ou annuelle (b)

Il est préconisé de gérer le site par une à deux fauches annuelles.

- La hauteur de coupe doit être adaptée, une hauteur de végétation supérieure à 10 cm est ainsi préconisée ;
- Les produits de coupe doivent être exportés afin d'éviter l'enrichissement du milieu après les avoir laissés sécher sur place 5 à 10 jours ;
- Les produits de coupe pourront être valorisés sous forme de foin ou de compost ;
- La période de fauche devra être adaptée à la vocation de l'espace, prévoir soit :
 - o Une fauche bisannuelle (2 fauches par an) pour les espaces assez fréquentés : fin avril-mai, après le 15 septembre
 - o Une fauche annuelle : après le 15 septembre

En termes de matériel, il est préférable de privilégier les outils permettant de couper l'herbe sans la broyer et de la ramasser par la suite :

- Soit utiliser des outils de fauche adaptés aux engins de service :

Plan de Gestion Différenciée

2 – Grotte du Marais

- o Faucheuse à assiettes
- o Faucheuse à tambours
- o Barre de coupe
- Soit une faucheuse ou motofaucheuse motorisée.

Dans l'idéal, la fauche se fait de manière centrifuge à partir du centre du site pour laisser les espèces animales s'échapper.

B - Cartographie



- Laisser évoluer les pieds d'arbres en prairie de fauche
- Mettre en place une prairie de fauche
- Installer un hôtel à insecte

Exemple de fiche action par espace vert à Sin-le-Noble

■ Formations Gestion Différenciée

Quatre sessions de formation ont été organisées pour les agents et élus des communes :

Lieu de formation	Dates	Public	Participants
Hérin	11-12/04/2022	Agents et élus de Wallers et Hérin	9
Abscon	13-14/04/2022	Agents de Abscon et Somain	7
Monchecourt	10-11/05/2022	Elus de Aniche et agents et élus de Loffre et Monchecourt	9
Aniche	12-13/05/2022	Agents de Aniche	9

Cette formation a permis que l'ensemble des participants acquière une bonne connaissance des principes de gestion différenciée, ses modalités de mises en œuvre en application des plans d'action, ainsi que des éléments de communication auprès des habitants.

Jour 1 :

- Les produits phytosanitaires, généralités et impacts sur l'environnement
- Réglementation autour des phytosanitaires
- Les alternatives au désherbage chimique
- Qu'est-ce que la gestion différenciée ?
- Biodiversité et nature en ville
- Comment répondre aux réticences des habitants : mise en situation
- Comment arriver au niveau 3 de la Charte d'entretien des espaces publics ?

Jour 2 :

- Démonstration de matériel
- Echanges sur le matériel présenté

Les participants ont tous reçu une attestation de formation.



Photo de la démonstration à Aniche

■ Actions de sensibilisation

Enfin, la réalisation de panneaux de sensibilisation a été initiée au cours d'une réunion rassemblant les 8 communes le 21 février 2023.

Cette réunion visait à définir :

- Les types de panneaux d'un point de vue visuel
- Les thématiques abordées
- Le type de message
- Les illustrations à intégrer, photos, dessins
- Les mascottes

La réalisation de panneaux de gestion différenciée, expliquant les changements de gestion, est très demandée par les communes afin de communiquer avec les habitants.

Quatre types de panneaux ont été réalisés et déclinés pour chaque commune :

ENHERBEMENT

Mise en place du plan de gestion différenciée des espaces publics d'ABSCON

En s'engageant dans un plan de gestion différenciée des espaces publics, la commune d'Abscon souhaite

- Végétaliser les espaces minéraux pour développer la biodiversité et rafraîchir les villes et villages
- Accompagner la nature plutôt que lutter contre elle
- Faciliter la gestion de l'espace public en tondant plutôt qu'en désherbant
- Proposer un cadre de vie agréable aux habitants



La propreté est l'affaire de tous !
Ensemble adoptons les bons gestes.
Déchets, déjections, chewing-gums, papiers...
... à la poubelle !



L'enherbement des allées et trottoirs en surface minérale permet de

- Développer la nature en ville
- Stocker le carbone
- Mettre de la couleur dans la ville
- Limiter l'érosion et le ruissellement



Conception : auddicé
Océane Proulx - O. Chazal - zampostol@net

Mise en place du plan de gestion différenciée des espaces publics d'ANICHE

CIMETIÈRES

En s'engageant dans un plan de gestion différenciée des espaces publics, la commune d'Aniche souhaite

- Stopper l'usage de produits phytosanitaires dans le cimetière
- Végétaliser et fleurir les espaces minéraux
- Accompagner la nature plutôt que lutter contre elle



La propreté est l'affaire de tous !
Ensemble adoptons les bons gestes.
Déchets, déjections, chewing-gums, papiers...
... à la poubelle !

Un cadre verdoyant pour le recueillement

La végétalisation du cimetière permet de

- Proposer un espace vert plus propice au recueillement
- Respecter la santé des visiteurs et des agents communaux
- Réduire la pollution de l'eau et des sols
- Développer la biodiversité



Conception : auddicé
Océane Proulx - Isabelle Elzhan

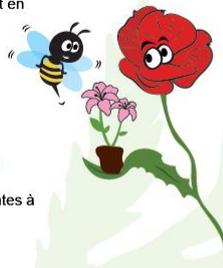
Mise en place du plan de gestion différenciée des espaces publics d'HERIN

LA GESTION ECOLOGIQUE DES MASSIFS FLEURIS

Les objectifs de la gestion écologique des massifs fleuris sont écologiques et esthétiques

Ce mode de fleurissement propose un aspect esthétique original, tout en nuances qui associe des plantes différentes afin de varier :

- Les feuillages (feuillage découpé, feuillage régulier)
- Les hauteurs de végétations
- Les couleurs et formes des fleurs
- Les périodes de floraisons
- Les ports des plantes



Les massifs associant des plantes annuelles et vivaces



Les massifs verticaux de plantes grimpantes



Ainsi, les massifs fleuris écologiques se composent :

- De plantes locales vivaces persistantes toute l'année avec des plantes à fleurs annuelles pour une floraison étalée dans le temps
- De plantes à bulbes locales
- De plantes grimpantes et des plantes couvre-sol
- De plantes aromatiques au feuillage abondant
- De broyats de végétaux en paillage pour limiter la végétation spontanée et conserver l'humidité du sol

Les parterres de plantes à bulbes



Le paillage des massifs



La propreté est l'affaire de tous !
Ensemble adoptons les bons gestes :
Déchets, déjections, chewing-gums, papiers...
... à la poubelle !



Mise en place du plan de gestion différenciée des espaces publics de LOFFRE

PRAIRIE DE FAUCHE

- La prairie de fauche est constituée généralement de graminées. Elle permet une évolution naturelle du milieu. Son entretien consiste en une fauche (bi-) annuelle (ce qui limite également les coûts pour la collectivité !)
- En comparaison d'un gazon classique, la prairie de fauche devient un site :
 - de nourrissage (petits mammifères, oiseaux, sauterelles...)
 - de reproduction végétale (fleurissement et dispersion des graines)
 - de reproduction animale (pour les insectes notamment)
- Technique de fauche : Il est important « d'exporter les produits de fauche » : ne pas laisser l'herbe coupée se décomposer sur place. Un milieu trop enrichi en matière organique favoriserait une réduction du nombre d'espèces de plantes, au lieu de favoriser une plus grande biodiversité



Petit mammifère (campagnol, musaraigne...)
Insectes qui mangent les plantes (sauterelles, criquets, chenilles...)



Certaines pelouses d'espaces verts sont aujourd'hui tondues jusqu'à 15 fois par an au détriment de la biodiversité !

Le Saviez-vous ?

En butinant les fleurs pour se nourrir, les pollinisateurs transportent du pollen d'une fleur à une autre et en assurent la fécondation. Les pollinisateurs (abeilles sauvages, bourdons, syrphes...) sont aujourd'hui menacés par l'utilisation de produits chimiques et par la diminution de la quantité et de la diversité des plantes à fleurs.

La propreté est l'affaire de tous !
Ensemble adoptons les bons gestes :
Déchets, déjections, chewing-gums, papiers...
... à la poubelle !



RETOUR DES COMMUNES SUITE A LA RESTITUTION ET APPORTS DE LA DEMARCHE

Toutes les communes se sont dites satisfaites du travail effectuée et du plan d'action fournie. Certaines réunion de restitution se sont faites devant le bureau municipal, comme à Somain, permettant une bonne appropriation de la démarche par l'ensemble des élus.

Bien que le plan d'actions soit conséquent en termes de page, les communes peuvent piocher différentes informations ou idées dans le document. Les communes disposent ainsi de nombreuses actions concrètes et adaptées à leurs contextes territoriaux pour supprimer totalement les produits phytosanitaires (dont les produits en biocontrôles), ainsi que mettre en place la gestion différenciée dans les espaces verts et développer la nature en ville.

Au-delà de l'intérêt du plan de gestion, les communes ont rapidement identifié à l'aide du bureau d'études les besoins matériels associés à la mise en place de la gestion différenciée. Souhaitant obtenir le matériel au plus vite, elles ont ainsi éprouvé des difficultés temporelles entre la commande du matériel et les demandes de subvention.

Certaines communes ont mentionné leurs difficultés à compléter la demande de subvention avec certaines informations demandées (numéros d'abonnés etc.)

Cette démarche a permis l'apport d'une vision extérieure et objective vis-à-vis de la gestion et l'entretien des espaces publics communaux. Les services techniques sont généralement pris dans les urgences quotidiennes. Ils ont ainsi apprécié prendre le temps de la réflexion sur la volonté de gestion des différents espaces en fonction des usages des sites.

Les communes ont apprécié bénéficier d'un conseil indépendant sur le matériel de désherbage ou d'entretien des espaces verts, avec des échanges portant sur les avantages mais également les inconvénients de chaque type de matériel. Elles ont pu ensuite se faire leur propre avis lors des démonstrations de matériels organisées.

Les communes ont souhaité faire les investissements suivants :

- Somain a procédé à une demande de subvention auprès de l'AEAP pour le matériel suivant :
 - porte-outils avec brosse de désherbage et autres accessoires ;
- Abscon a procédé à une demande de subvention auprès de l'AEAP pour le matériel suivant :
 - Porte-outils type bison avec l'ensemble des outils ;
 - Désherbeur thermique à chaleur pulsée ;
 - Tête de débroussailleuse pour pieds de mur ;
- Loffre a procédé à une demande de subvention auprès de l'AEAP pour le matériel suivant :
 - tondeuse Grin 3 roues Kawasaki ;

- tondeuse tractée mulching ;
- débroussailleuse Echo ;
- désherbeur thermique motorisé ;
- brosse désherbage acier ;
- plantes couvre-sol.

OUVERTURE

Au regard des différentes contraintes réglementaires, pratiquement toutes les communes vont se diriger vers l'abandon total des produits phytosanitaires (y compris biocontrôles) sur les espaces qu'elles gèrent. Leurs marges de manœuvre semblent donc davantage se situer sur les aspects quantitatifs (désimperméabilisation, infiltration des eaux pluviales etc.).

Dans un contexte de sécheresses récurrentes sur plusieurs années, de nombreuses communes sont intéressées par les dispositifs d'aides pour la récupération / réutilisation d'eau pour entretenir les espaces publics : récupération des eaux de vidange des piscines, récupération d'eaux de pluie sur les bâtiments communaux etc.